



INSERER
UNE PHOTO
SI POSSIBLE
AU FORMAT
NUMÉRIQUE

Possibilité de déposer 2 photos d'identité à la vie scolaire du bâtiment F

Fiche d'inscription en 1^{re} année de Classe Préparatoire

À retourner rapidement et obligatoirement par courrier postal à l'établissement **avant le 20 juillet 2022**

Lycée Jean-Baptiste Kléber-Secrétariat CPGE. 25 Place de Bordeaux. CS 40017, 67082 Strasbourg cedex

Identité de l'Étudiant

Filière et Internat (Selon Acceptation PARCOURSUP)					
Économique ECG	<input type="checkbox"/> APR-E Maths approf. ESH	<input type="checkbox"/> APL-E Maths appliq. ESH	<input type="checkbox"/> APR-H Maths approf. HGG	<input type="checkbox"/> APL-H Maths appliq. HGG	
Scientifique	<input type="checkbox"/> MPSI	<input type="checkbox"/> PCSI	<input type="checkbox"/> MP2I		
Langue vivante Anglais obligatoire en LV 1 ou LV 2	LV A	<input type="checkbox"/> Anglais	<input type="checkbox"/> Allemand	<input type="checkbox"/> Espagnol	
	LV B (LVB Facultative pour filières scientifiques)	<input type="checkbox"/> Anglais	<input type="checkbox"/> Allemand	<input type="checkbox"/> Espagnol	<input type="checkbox"/> Arabe
Régime :	INTERNE (Retenus par Parcoursup)	<input type="checkbox"/> Remarque :	Chèque de caution de 155€ à remettre le jour de la rentrée des internes le 31 août 2022-à partir de 14h		
	INTERNE-EXTERNÉ	<input type="checkbox"/>	(Étudiant externe prenant les 3 repas de la journée à la demi-pension)		
	EXTERNE	<input type="checkbox"/>			
	DEMI-PENSIONNAIRE (Étudiant au repas)	<input type="checkbox"/>			

Nom de l'étudiant :

Sexe : F M

Prénoms :

Date de Naissance :

Lieu de Naissance :

Boursier : oui en attente de réponse

Nationalité :

non

Coordonnées de l'Étudiant

Adresse :

Téléphone Portable (OBLIGATOIRE) :

Code Postal :

Téléphone Fixe :

Ville :

Email :

N° INE :

Scolarité antérieure

Nom de l'établissement :

Année :

Ville :

Classe :

Série Baccalauréat :

Option :

Spécialité 1 :

Spécialité 2 :

LV1 :

LV2 :

Responsable Légal (e) 1 : Madame Monsieur

Lien de Parenté : Mère Père

Nom :

Autre :

Prénom :

Téléphone fixe :

Code Postale :

Portable :

Ville :

Profession :

Email :

Situation des parents : Mariés Célibataires PACS Divorcés Séparés Veuf (ve)

Conformément à la circulaire n° 94-149 du 13 avril 1994, indiquez ci-dessous les coordonnées du second représentant légal.

Responsable Légal (e) 2 : Madame Monsieur

Lien de Parenté : Mère Père

Nom :

Autre :

Prénom :

Téléphone fixe :

Code Postale :

Portable :

Ville :

Profession :

Email :

Frères et Sœurs		
Noms et Prénoms :	Date de Naissance :	Établissement pour l'année à venir :

Je soussigné (e) certifie sur l'honneur l'exactitude des déclarations portées sur le présent dossier
Nom prénom de l'étudiant (e) majeur (e) ou du responsable légal

Fait à le

Étudiant :	Responsable légale 1 :	Responsable légale 2 :

RAPPEL DES SANCTIONS ENCOURUES EN CAS DE FRAUDE

- φ **Art 433-19 :** "Est puni de six mois d'emprisonnement et de 7623 € d'amende le fait, dans un acte public ou authentique, ou dans un document administratif destiné à l'autorité publique, et hors les cas où la réglementation en vigueur autorise à souscrire ces actes ou documents sous un état civil d'emprunt.
1° De prendre un nom ou un accessoire du nom autre que celui assigné par l'état civil ;
2° De changer, altérer ou modifier le nom ou l'accessoire du nom assigné par l'état civil."
- φ **Article 313-1 :** "L'escroquerie est le fait, soit par l'usage d'un faux nom ou d'une fausse qualité, soit par l'abus d'une qualité vraie, soit par l'emploi de manœuvres frauduleuses, de tromper une personne physique ou morale et de la déterminer ainsi, à son préjudice ou au préjudice d'un tiers, à remettre des fonds, des valeurs ou un bien quelconque, à fournir un service ou à consentir un acte opérant obligation ou décharge.
L'escroquerie est punie de 5 ans d'emprisonnement et de 381 123 € d'amende."

2) AUTRES CONSEQUENCES D'UNE FRAUDE OU D'UNE FALSIFICATION

Lorsque l'administration se rend compte postérieurement à l'instruction du dossier de l'usager que celui-ci a obtenu un avantage, un service, une dispense fondée sur un faux, un document falsifié ou une déclaration de domicile inexacte, elle peut annuler le bénéfice de l'acte accordé. Il est rappelé que les décisions administratives obtenues par fraude ne sont pas créatrices de droit.

INFOS HEBERGEMENT INTERNAT : <https://lycee-kleber.com/fr/hebergement/>

INFOS RESTAURATION : <https://lycee-kleber.com/fr/restauration/>